



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Immeubles collectifs

Question écrite n° 48942

### Texte de la question

M. Henri Cuq souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre délégué au logement sur le problème de l'application de la norme NF P 25 362 relative aux portes de garages collectifs d'habitation. En effet, suite à de nombreux accidents mettant en cause le fonctionnement de ces installations automatiques, les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures de sécurité. Ainsi, la norme précitée fut mise au point dans l'urgence et le décret no 90-567 rend obligatoire son application. Or, l'absence de respect de cette réglementation a deux conséquences : les accidents se poursuivent et les entreprises l'appliquant sont écartées des marchés considérant le prix plus élevé de l'installation de portes automatiques aux normes. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48942

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 1997, page 1036